



conseil municipal

lundi 15 septembre 2014

à 19 h 30 à l'espace culturel - salle Dulcie September

ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 7 juillet 2014

Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du n°036 au n°047

Conventions signées par le maire du n°23 au n°53

secrétariat général

- Désignation de conseillers municipaux au sein des commissions communautaires de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne

financier et juridique

- Décision modificative au budget annexe de l'assainissement de la commune en section de fonctionnement pour l'année 2014
- Encaissement et reversement des dons versés par la population suite à l'accident du minibus du service municipal de la jeunesse survenu le 22 juillet 2014 en la commune de Courteranges (Aube)
- Décision modificative au budget principal de la commune pour l'année 2014 – collecte des dons suite à l'accident du 22 juillet
- Protection fonctionnelle pour madame Marina Descotes-Galli, élue municipale

ressources humaines

- Création de poste
- Création d'un comité technique commun entre la commune de Nangis et les établissements publics municipaux rattachés : le CCAS et la Caisse des Ecoles
- Création d'un comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail commun entre la commune de Nangis et les établissements publics municipaux rattachés : le CCAS et la Caisse des Ecoles
- Fixation du nombre de représentants du personnel au sein du comité technique
- Fixation du nombre de représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

service culturel

- Convention de partenariat entre la commune de Nangis et l'association Cultures du Cœur Seine-et-Marne – 2014/2017

service éducation

- Approbation du règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)

service bâtiments

- Logement école maternelle du Château situé 4 Mail Pierre Britaud – définition des tarifs de location

motion

- Motion relative à la non action de l'Etat face aux problèmes engendrés par l'invasion de chenilles processionnaires du chêne et du pin dans le département de Seine-et-Marne

question(s) diverse(s)

- Présentation de la programmation culturelle

question(s) orale(s)

Le sénateur maire,

Michel Billout



Les séances du conseil sont publiques